

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES
Séance du 30 juin 2022

Délibération n°2022-30

Suite à la convocation en date du 21 juin 2022, le Conseil d'Administration de l'Ecole Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur CREUZET Gérard, a examiné la délibération ci-dessous.

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L 954-2 ;

Vu le décret n° 93-1143 du 29 septembre 1993 portant création de l'Ecole Centrale de Nantes ;

Vu les statuts de l'Ecole Centrale de Nantes approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 publié au Journal Officiel du 4 juin 1994 ;

EXPOSE DES MOTIFS

Il appartient au Conseil d'administration de voter les droits et frais d'inscription applicables pour l'année universitaire 2022/2023.

DELIBERATION :

Le Conseil d'Administration approuve les droits d'inscription et frais de scolarité pour l'année universitaire 2022/2023 présentés dans le tableau mis en annexe.

Nombre de membres présents ou de représentés : 23

1 voix "contre" et 22 voix "pour"

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Ecole Centrale de Nantes



Gérard CREUZET

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le 5 juillet 2022. La présente délibération a été publiée le 5 juillet 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Programme	Profil étudiants	Droits d'inscription (défis par décret)	Frais d'établissement (défis par décret)	Source	Commentaires
	étudiants dont le cursus a débuté avant le 01/09/2018 (y compris redoublants)	601 €	401 €	arrêté 19/04/2019 MESRI	
	étudiants inscrits à partir du 01/09/2018 (y compris redoublants)	2 500 €	1 667 €	arrêté 19/04/2019 MESRI	
	étudiants avec droits différenciés	3 770 €	2 513 €	arrêté 19/04/2019 MESRI	
	AERONAUTIQUE et STADES/RED FORMATION CONTINUE (FC) VAE	€	-	délib CA 2017/20	Oui
	FASTRACK EUROPÉENS (y compris redoublants)	2 500 €	1 667 €	9 500 €	
	FASTRACK internationale (y compris redoublants)	3 770 €	2 513 €	8 230 € délib CA 2018 14	
Ingenieur	FASTRACK internationaux (pour lesquels il ne reste que les conditions de diplômes à valider)	3 770 €	2 513 €	0	Pour les étudiants qui ont tout validé en formation (y compris le TFE) mais pour lesquels il reste une condition de diplôme à valider (ex: certification en langues) => proposition de faire comme pour tous les ingénieurs, une simple inscription
	FASTRACK EU (pour lesquels il ne reste que les conditions de diplômes à valider)	2 500 €	1 667 €	0	Pour les étudiants qui ont tout validé en formation (y compris le TFE) mais pour lesquels il reste une condition de diplôme à valider (ex: certification en langues) => proposition de faire comme pour tous les ingénieurs, une simple inscription
	Redoublant	243 €	159 €	arrêté 19/04/2019 MESRI	
	M2 international	243 €	159 €	3 757 € arrêté 19/04/2019 MESRI	Pour les étudiants ayant déjà fait un M1 à l'Ecole
	Master ayant débuté leur formation en France avant la rentrée universitaire 2019	243 €	159 €	arrêté 19/04/2019 MESRI	
	Master Erasmus Mundus inscrit	€	-	* frais de partenariat prévus dans les conventions	
	M1 international	3 770 €	2 513 €	5 240 € délib CA 2018 12	
	M1 européen ou assimilé	243 €	159 €	arrêté 19/04/2019 MESRI	
	M2 international	3 770 €	2 513 €	2 230 € délib CA 2018 12	
	M2 européen ou assimilé	243 €	159 €	arrêté 19/04/2019 MESRI	
	M1-M2 admis dans le cadre d'un accord international de Double Diplôme			Frais action accords arrêté du 19/04/2019 + frais décret 2019-344	exemple : GEC, accords internationaux (UL (Liban), AAC (Maroc), EITP (Maroc) (exonération 2019 de 75% des droits et bourse totale pour les frais)
	Redoublant international	3 770 €	2 513 €	230 € arrêté 19/04/2019 MESRI	
	Redoublant européen	243 €	159 €	arrêté 19/04/2019 MESRI	
	Master Erasmus Mundus inscrit, EIT	€	-	+ frais de partenariat prévus dans les conventions	Les frais sont détaillés dans les conventions ad hoc
Doctorat	BM	360 €	253 €	0	arrêté 19/04/2019 MESRI
Bachelor	BM Redoublant	€	-	7 000 € CA 06/06/2016	
	BBA	€	-	7 000 €	
	MDC	€	-	12 000 €	payé intégralement à AUDENCIA
	APTE	€	-	16 000 €	payé intégralement à AUDENCIA
	DIU Disruptive Campus Nantes	€	-	200 € délib CA 2018 22	payé intégralement à l'Université de Nantes
	DE Nantes Centrale	€	-	1 750 € délib CA 2018 21	
	Digital Lab	0	-	875 € délib CA 2021 03	
	Digital Lab - Cœur-Et- maison ECN	€	-	6 000 € CA 06/06/2016	
	FM Année	€	-	3 000 € CA 06/06/2016	
	Foundation Master FM semestre	€	-	200 €	* dont 23 euros au titre de l'arrêté du 19 avril 2019
	obtention de visa ou de permis de séjour Abandon pour autres raisons avant le début de l'année universitaire			1 500 €	* dont 23 euros au titre de l'arrêté du 19 avril 2019